

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes -- On traite à forfait --

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et Fils, 26, Chaussée d'Alsberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 03, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 25 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 45 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 38, 12 45, 1 55, 3 31, 5 08, 6 08, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05

DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

ROUBAIX, 18 OCTOBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

Le maréchal de Mac-Mahon a été reçu hier à la gare de Bernay (Eure) par une foule considérable qui a poussé de nombreux vivats. Après avoir reçu les souhaits de bienvenue des autorités, il est monté en voiture et a été conduit au château du duc de Broglie. La voiture du maréchal était escortée par la gendarmerie départementale. La ville entière était pavoisée.

M. le général de Cissey vient d'être chargé de l'interim du ministère des affaires étrangères. Ce petit fait qui, en d'autres circonstances, vaudrait à peine une mention, mérite aujourd'hui quelque attention. La nomination d'un ministre intérimaire indique, en effet, que l'absence de M. Decazes aura une certaine durée. Or, il est évident que si le ministre des affaires étrangères prend un congé un peu prolongé, c'est que rien de pressant ne nécessite sa présence au ministère. C'est à dire que, ainsi, d'ailleurs, que le ministre l'a lui-même déclaré au sein de la commission de permanence, l'incident de la note espagnole n'a point toute la gravité qu'on lui a attribuée. Le départ du ministre des affaires étrangères prouve en outre que la réponse à la note espagnole ne sera pas envoyée avant plusieurs jours.

On attend toujours inutilement le démenti des paroles prononcées à Bologne par M. Thiers. On a beaucoup remarqué que le *Bien public*, en reproduisant le discours de Bologne, a eu soin d'en retrancher la phrase contre le gouvernement français qui a si vivement éveillé l'indignation publique. La suppression a-t-elle été volontaire ou le *Bien public* prétendrait-il avoir reçu le seul texte authentique? Cela prouverait que M. Thiers a fini un peu tard par comprendre tout l'odieux de sa conduite. Quoiqu'il en soit un démenti continue à être nécessaire.

La Gazette de la Croix apprend qu'une nouvelle perquisition a eu lieu hier dans une remise faisant partie des dépendances du domicile de M. d'Arnim, où avaient été transportés des meubles et des colis venant de Paris et appartenant à M. d'Arnim, objets qui n'avaient pas encore été examinés. Quatorze caisses ont été saisies et transportées au greffe.

On sait que, par l'article 16 du traité de Francfort, la France et l'Allemagne ont pris respectivement l'engagement de respecter et d'entretenir les sépultures des soldats allemands et français morts sur leur territoire. Mais rien n'avait été fixé sur la durée et le mode d'exécution de cet engagement. Des pourparlers à ce sujet ont été entamés et se poursuivent, en ce moment, entre le ministère de la guerre français et la chancellerie allemande pour régler les détails qui se rattachent à l'entretien des tombes en question, tant en Allemagne qu'en France.

La Gazette officielle de Strasbourg confirme le bruit d'après lequel le chancelier de l'empire allemand a l'intention de soumettre à l'empereur Guillaume un projet tendant à créer une commission de l'Alsace-Lorraine composée de délégués des conseils de district. Cette commission serait chargée d'émettre son opinion consultative sur les projets de lois relatifs à l'Alsace-Lorraine, y compris les projets concernant le budget et les mesures administratives d'un intérêt général.

La plupart des ministres étant en ce moment en province pour les séances des conseils généraux, il n'y aura pas de conseil avant la fin de la semaine prochaine.

M. Tailhand, garde des sceaux, a dû partir cette après-midi pour Privas, où il va prendre part aux travaux du conseil général de l'Ardèche. Pendant son absence, qui durera environ une dizaine de jours, l'intérim du ministère de la justice sera fait par M. le vicomte de Cumont, ministre de l'instruction publique.

On écrit de Berlin à la Presse de Vienne qu'un journal anglais va publier incessamment les lettres que le comte d'Arnim a envoyées à l'ambassade prussienne à Paris et qui lui ont été adressées par le chancelier.

M. Louis Vuillot est en ce moment assez gravement malade.

Sur la demande du colonel Vallière, gouverneur de notre colonie du Sénégal, deux compagnies d'infanterie de marine doivent s'embarquer pour Saint-Louis à la fin du mois.

On lit dans le Journal de Paris: « On croit, dans les cercles officiels, que le gouvernement profitera du prochain mouvement préfectoral pour remplacer M. Villeneuve-Bargemont comme préfet des Alpes-Maritimes et M. de Nadailhac comme préfet des Basses-Pyrénées. Ces deux honorables fonctionnaires seraient appelés à des situations équivalentes. Le déplacement de M. de Nadailhac était décidé depuis quelque temps déjà (1), celui de M. Villeneuve-Bargemont aurait été décidé à la suite des incidents qui se sont produits dans les Alpes-Maritimes à l'occasion des élections partielles.

Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à M. Minghetti (suite).

Plus habiles que ne le fut autrefois la Révolution française, vous avez mis, je le sais, un tempérament à votre spoliation: ces religieux que vous avez jetés dans la rue après les avoir dépouillés de tout, vous vous êtes reconnus à vous-même un devoir de justice et d'honneur envers eux: *Un debito di giustizia e d'onore*.

(1) On sait que le récent memorandum espagnol demande le remplacement de M. de Nadailhac.

La justice et l'honneur! Grands mots et grandes choses! Voyons comment le gouvernement italien les a entendus, et ce que la justice et l'honneur vous font donner pour vivre à ceux que vous chassez de leurs maisons après leur avoir tout pris.

Aux profès des Ordres mendiants, vous donnez 250 fr., un peu plus de 50 cent. par jour; et aux convers des mêmes Ordres, 144 fr., ou même 96 fr., c'est-à-dire 25 cent. par jour, selon leur âge.

En leur donnant un secours si cruellement dérisoire, vous supposez sans doute qu'ils recourraient à la charité publique; mais voilà qu'en même temps vos lois de police leur défendent d'y recourir, et vous leur méditez la coupe au nom de la moralité sociale: *abitudine dannosa nei rispetti della moralità sociale*. Eh bien! au nom de la moralité sociale, qu'ils meurent de faim et s'en tirent comme ils pourront!

Pour les convers des Ordres qui ne mendent pas, il faudra que, selon leur âge, avec 300 fr., 240 fr. et 200 fr., au milieu de la charité croissante de toutes choses, ils vivent.

Quant aux religieux et religieuses de chœur, s'ils ont 60 ans et plus, ils reçoivent 600 fr. par an; s'ils ont de 40 à 60 ans, 480 fr., et encore, quand ils auront atteint 60 ans, ils ne recevront pas davantage, et s'ils ont moins de 40 ans, pas même 1 fr. par jour: 360 fr.

Et peu importe ce qu'on leur a pris! Aux religieux de la Chartreuse de Pise, on a enlevé tous leurs biens, dont les trois quarts au moins allaient aux pauvres chaque année: ce monastère était la providence de la contrée. Ils étaient nombreux, au moment de la suppression; on en a laissé là quelques-uns provisoirement pour garder la maison; eh bien, ces pauvres religieux à qui on donne le maigre secours que je viens de dire, s'ils veulent prendre quelques légumes dans leur ancien potager, il faut qu'ils vous les paient.

Autrefois, ce potager était à eux, mais aujourd'hui il est à vous, et on trouve juste de leur faire payer ce qu'on leur a pris! C'est justice, j'en conviens; mais, si cela est digne de vos agents, certainement, Monsieur, cela n'est pas digne de vous.

Oh! votre fisc n'oublie rien, je le sais, j'argue en vous même. Parmi tous ces prêtres dispersés et dépouillés, il en est un grand nombre qui n'ont que leurs honoraires de messes pour vivre; et beaucoup d'entre eux en manquent! Eh bien! sur l'honneuraire de messe du prêtre le plus indigent, vous mettez un impôt, celui de la richesse mobilière. Il faut que, même sur cette dernière ressource de sa pauvre vie, il prévoie encore la part léonine du fisc.

Mais s'il dit la messe sans recevoir d'honoraires, ou s'il ne la dit pas? N'importe, il parlera comme s'il la disait. Le fisc suppose qu'un prêtre dit toujours la messe, et avec des honoraires, sauf un certain nombre de jours. Pour tous les autres jours, qu'il ait dit la messe ou non, avec ou sans honoraires, il paiera; ainsi, m'assurés-tu, l'entend votre fiscalité. Faut-il le croire?

On m'a même cité un de ces pauvres prêtres, qui dit de temps en temps la messe dans une maison particulière, chez un Français qu'on m'a nommé, et qui s'assied ces jours-là à la table de la famille: ne lui applique-t-on pas, pour ces invitations, considérées par le fisc comme un revenu, ce que vous appelez l'impôt de famille, 26 fr.? Malgré l'affirmation qu'on m'en a faite, je doute encore.

Autre énormité. Il y a à peu près 120 évêques à qui on a tout enlevé: leur maison,

leurs biens, et qui ne reçoivent rien de vous, pas même la pension des religieux convers. Le Pape leur fait une aumône, 500 francs par mois. Certes, si quelque chose devait échapper à votre fiscalité, c'est ce secours qui vient du denier de Saint-Pierre, qui est deux fois une aumône, l'aumône du Pape et la nôtre. Eh bien! sur cette aumône même, chaque évêque doit vous payer un impôt.

Il y a en ce moment à Rome un procès célèbre et qui met en lumière une des plus révoltantes prétentions de votre fisc. Un membre d'une communauté religieuse, se croyant sur le point de mourir, avait fait un don à sa communauté. La communauté est dissoute, ses biens sont confisqués; mais le religieux ne meurt pas. Naturellement, lorsqu'on le chasse de son couvent, il réclame ce qu'il a donné à sa communauté, et non au Gouvernement. Mais non; le Gouvernement prétend que tout lui appartient et refuse de rendre son bien au pauvre religieux.

Mais est-ce que la propriété particulière elle-même arrive toujours votre fisc? Les terres et les bâtiments du camp prétorien n'appartenaient pas à une communauté, mais à un particulier, à ce noble et généreux Mgr de Mérode, si prématurément et si douloureusement enlevé à l'Eglise; jus qu'à la fin, il vous en a payé l'impôt: vous prenez tout, l'impôt et le camp.

Parmi ces religieux de tous Ordres, il y en avait de vieux, d'infirmes, de malades, d'aveugles; qu'en a-t-on fait? On a trouvé un moyen économique de les faire vivre; et j'ai été témoin à Rome d'un douloureux spectacle: c'est dans la maison des Capucins, près du palais Barberin, que cela se passe. Là, on a réuni et on voit entassés tous les vieillards, tous les infirmes de tous les anciens couvents de Rome; ils ont été arrachés, en pleurant, des maisons où ils avaient vécu sous une règle de leur choix, et où ils avaient bien acheté, certes, le droit de mourir, par toute une vie de labeur et de pénitence consommée là: non, ils mourront, tristes, désolés, abandonnés, dans cet hôpital de votre invention, loin de tous ceux qui les aimèrent et furent les compagnons de leur existence.

Ainsi donc, toute cette grande vie religieuse à Rome, où vous aviez promis de la respecter, elle est détruite; toutes ces créations des siècles chrétiens sont anéanties.

Vous dites, il est vrai, que si vous ne reconnaissiez plus la vie religieuse, vos lois ne l'interdisent pas, et que les corporations par vous dissoutes comme corps moraux pourront revivre sous une autre forme.

Mais elles n'ont plus rien qui leur appartienne, ces malheureuses corporations, vous leur avez tout pris, comment et avec quelles ressources voulez-vous qu'elles revivent? Il avait fallu des siècles de labeur, des prodiges d'économie, de sobriété, de dévouement, pour tout créer; vous leur prenez tout, et vous leur dites: De quoi vous plaignez-vous? Il vous reste les mêmes vertus, recommencez! Vous y avez mis des siècles: vous en mettez encore!

Mais dans la liquidation de la propriété ecclésiastique, au moins, leur a-t-on fait une part quelconque? Non: aucune.

Voilà ce que deviennent les personnes: voyons ce que deviennent les choses.

Mgr l'évêque d'Orléans montre comment les richesses séculaires des couvents ont été gaspillées:

Ce qu'il y a de plus étrange encore ici, et de plus contraire aux engagements pris par le gouvernement italien vis-à-vis des

nations catholiques, c'est sa prétention d'appliquer cette législation spoliatrice même aux établissements que ces nations ont fondés à Rome, et qui sont à elles, et que vous ne pouvez spolier, sans violer, — il le faut bien entendre, — avec la justice naturelle, le droit international le plus strict. Qui ne le sait, Monsieur le ministre? Rome est la patrie commune de tous les catholiques. Cette Rome, disait autrefois Montaigne, mérite qu'on l'aime, considérée de si longtemps et par tant de titres à notre couronne: c'est la ville commune et métropolitaine de toutes les nations chrétiennes; l'Espagne et le Français, chacun y est chez soi. Pour être des princes de cet Etat, il ne faut qu'être de chrétienté, où qu'elle soit; il n'est lieu, ici-bas, que le Ciel ait embrassé avec telle influence de faveur et telle constance.

Voilà pourquoi toutes les nations catholiques de l'ancien et du nouveau monde se sont établies à Rome: Anglais, Belges, Allemands, Espagnols, Américains; la France, et c'est notre orgueil, Monsieur le ministre, y figure au premier rang. Nous y avons ce qu'on appelle nos *pieux établissements*: Saint-Louis des Français, fondé par Catherine de Médicis, Saint-Claude des Bourguignons, Saint-Nicolas des Lorrains, Saint-Iras des Bretons, la Purification des 4 nations, Saint-Sauveur *in thermis*, toutes maisons administrées par notre ambassadeur, au moyen d'une commission. Nous y avons aussi des *maisons religieuses*: le Séminaire français, les Chartreux à Sainte-Marie des Anges; les Lazaristes établis à Rome par la duchesse d'Aiguillon; nos vaillants Trappistes, qui ont assaini, au péril de leur vie, — plusieurs y sont morts, — les terres insalubres de Saint-Paul aux Trois-Fontaines; sans compter nos nombreux maisons de Frères et de Sœurs. Indépendamment des autres dépenses auxquelles elle pourvoit, l'administration des *pieux établissements* dispose, chaque année, de 30 à 40,000 francs pour donner des secours aux pauvres Français qui sont de résidence ou de passage à Rome.

Eh bien! ces *Etablissements* français, d'abord, vous les frappez d'impôts énormes. Ils payaient sous Pie IX, 11,500 francs; aujourd'hui 28,000 francs, presque trois fois plus; et ils sont menacés de payer 34,000 francs.

Mais il y a plus, toutes ces maisons étrangères, *pieux établissements* et communautés, vous voulez les soumettre aussi à la vente forcée, en deux ans, et, comme droit de transfert, leur prendre 30 0/0!

Mais n'est-ce pas l'argent des nations catholiques que vous prendriez de cette façon, Monsieur le ministre!

Les biens acquis à titre onéreux ne vous arrêtaient même pas. Les Trappistes de Saint-Paul aux Trois-Fontaines, à qui Pie IX a confié des terrains insalubres à assainir; si insalubres que plusieurs, je le disais tout à l'heure, sont morts à la peine, — et qu'ils sont tous forcés, chaque année, d'abandonner leur monastère pendant trois mois; — les Trappistes, dis-je, ont acheté de leurs deniers, pour s'y retirer dans la saison meurtrière, une maison près Saint-Jean de Latran. Eh bien! on veut qu'ils la vendent, et leur prend, bien entendu, le tiers du prix de vente, et opérer sur le reste les prélèvements que nous avons vus.

Les Chartreux ont dépensé à Rome, pour leur maison de Sainte-Marie des Anges, des sommes énormes, fournies, à titre de prêt, — ils ont les titres, — par la grande Chartreuse de Pavie, formée depuis longtemps, ouverte en 1843 par des Chartreux fran-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 19 OCTOBRE 1874.

LE MOT DE L'ÉNIGME

PAR M^{me} CHAVEN.

(Suite.)

XLI.

Lorsque donc je revis Mario, je le remerciai tendrement de sa générosité; mais je lui déclarai que je n'acceptais point la restitution qu'il voulait me faire de l'héritage auquel j'avais renoncé en épousant le duc de Valenzano. Livia en avait fait autant en entrant au couvent. Mario était et devait demeurer l'unique héritier de mon père. J'étais décidée à ne rien laisser changer à ces dispositions. J'eus beaucoup de peine à vaincre sa résistance, et lorsque je tentai de lui dire que les sacrifices que je prévoyais me coûteraient fort peu, il m'arrêta en me disant que je n'en avais pas encore fait l'épreuve, et qu'il exigeait à cet égard je ne prise aucune résolution précipitée.

— A la bonne heure! lui dis-je, si tu le veux ainsi, nous en reparlerons plus tard; ne songeons, en ce moment, qu'à ce qui est plus important encore. Tu comprends bien que nous ne pouvons ignorer longtemps en quel lieu Lorenzo se trouve, et que, dès que nous le saurons, je veux le rejoindre.

— Le rejoindre!

— Tu en doutes? Mario me regarda avec surprise et se tut un instant; puis il me dit:

— Ma sœur, la conduite de Lorenzo a été si publique, que, malgré la sollicitude dont je reconnais qu'il a fait preuve pour toi dans notre dernier entretien, nul ne s'étonnerait de te voir aujourd'hui demeurer près de nous et user des moyens qu'il a pris pour te soustraire aux dernières conséquences de ses folies.

— Accepter cette jolie villa, qu'il veut excepter de la vente de ses propriétés?... m'y établir dans le bien-être que vous m'avez préparé ensemble, et le laisser, lui, seul, pauvre, luttant contre les débris difficiles de cette existence nouvelle?... En vérité, Mario, si tu as cru que j'y consentirais, cela prouve que, bien que tu sois moins sévère qu'autrefois pour ta petite sœur, tu n'es pas encore tout à fait juste pour elle.

Mario me prit la main et la baisa avec émotion.

— Pardonne-moi, Ginovra, je l'avoue, je ne te croyais ni aussi généreuse, ni aussi courageuse!

Courageuse!... Je ne l'étais pas tant qu'il le pensait. Une espérance était levée dans mon cœur qui m'eût rendu la misère facile à supporter, et même, en ce cas, je n'eusse point été à plaindre; mais ici il n'était pas question de misère, j'y voyais plus clair que Mario ou Lando, et j'étais, au fait, plus sensée en ce moment que l'un ou l'autre de mes deux conseillers.

Il s'agissait tout au plus d'une gêne passagère: les terres de Lorenzo, les richesses accumulées dans ses différentes demeures, et la vente de tous mes diamants, suffisaient et au delà pour combler l'abîme creusé par son extravagance, quelque profond qu'il fût. Son talent seul, dès qu'il voudrait s'en servir, excluait d'ailleurs toute crainte de pauvreté réelle. Ce simple nom de Lorenzo, dont il signalait toujours ses œuvres, était depuis longtemps connu dans le monde des artistes, et il n'avait pas à s'y faire sa place.

Il s'agissait donc uniquement de la perte de tout cet éclat, de cette magnificence, de cette écrasante profusion de superfluités, de ce luxueux bien-être enfin dont j'étais environnée... Ah! je n'osais pas leur parler de mon indifférence, qui cependant facilitait beaucoup leur tâche, et moins encore osais-je leur en révéler la cause, de peur d'être taxée de folie, et cela au moment même où ils auraient eu lieu de reconnaître, avec évidence, que la vie ordinaire elle-même se trouve fort bien des effets de la vie surnaturelle. Je me contentai donc de leur exposer simplement les raisons pour lesquelles ma situation ne me semblait nullement désespérée.

Ils furent soulagés de me voir prendre la chose ainsi et à dater de ce moment la besogne nécessaire, et à leurs yeux si pénible, fut entreprise sans délai, sans hâte, sans effroi, sans dissimulation, et tous les soi-disant grands sacrifices commencèrent à s'accomplir.

Il n'est encore aujourd'hui difficile de rendre compte de ce que j'éprouvai pendant les jours et les semaines qui suivirent. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il me semblait voir tomber autour de moi des barrières et des entraves, et, à chaque pas, respirer un air plus libre!... Est-ce à dire que j'étais devenue une sainte, aspirant aux sacrifices héroïques, aux dépouillements complets? Assurément non. Je le répète, je ne pouvais avoir aucune vision de ce genre; je comprenais fort clairement que cette catastrophe, qui semblait terrible aux autres, que Lorenzo avait jugée au delà de mes forces, et qui l'avait jeté lui-même jusque dans l'excès du désespoir, n'arrachait à ma vie que son enveloppe extérieure et brillante. Mais cette enveloppe, un instinct confus et intermittent, souvent éprouvé et renaissant partout, m'avait sans cesse inspiré l'étrange et persistant désir de m'en affranchir, et il me semblait comprendre en ce moment mille choses demeurées jusqu'alors inexplicables dans le fond de ma pensée.

La magnificence qui m'avait entourée appartenait cependant à mon rang, et tout cet éclat n'était pas pour moi sans motif ou sans excuse; mais je sentais qu'il obstruait ma marche, et (comme l'a dit du bonheur lui-même une âme pieuse et profonde), que, pour aller au vrai but, il allongeait ma route!

Je ne fus donc ni courageuse, ni résignée, en cette circonstance: je fus raisonnable et satisfaite comme l'est

tout être humain qui, dans un échange quelconque, croit fermement avoir gagné mille fois plus qu'il n'a perdu! Le soin auquel je me livrai dès lors exclusivement, ce fut celui de découvrir le lieu où Lorenzo s'était fixé; je ne croyais nullement qu'il fût parti, soit pour le Levant, soit pour l'Amérique. A cet égard, tous les indices me semblaient seulement avoir été préparés par lui pour dérouter nos recherches. L'un des deux bâtiments qui avaient quitté Messine la nuit de son départ devait toucher à Marseille avant de poursuivre sa route. Mes réflexions et mon instinct me disaient également que Lorenzo n'avait pas été plus loin, et que de là il s'était rendu dans l'un des lieux où il pourrait le plus facilement reprendre ses travaux et commencer sa vie nouvelle. A cet égard, Rome ou Paris lui eussent également convenu; mais il semblait improbable qu'il fût revenu en Italie. Ce fut donc vers Paris que je dirigeai toutes mes recherches, et ce fut à madame de Kergy que je m'adressai pour m'aider à les poursuivre.

Peut-être aurais-je hérité si Gilbert eût été près d'elle; mais il était absent pour un an, et avant son retour j'aurais le temps de réfléchir sur ce que j'aurais à faire, et peut-être de demander des conseils à sa mère elle-même, à laquelle, en attendant, j'exposai ma situation actuelle, mes desirs, mes projets, et l'anxiété ardente à laquelle j'espérais, avec son aide, mettre un terme.